

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E
D ' A M B E S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19
représentés : 04
votants : 23
absents : 00

Date de la convocation :
24 mars 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Kévin Subrenat

Et de l'affichage en mairie le :

Kévin Subrenat

Le Maire,

SEANCE DU 28 MARS 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous
la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,
Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Alain MALTERRE,
Philippe GIACOMETTI, Natacha BLANCO, Réjane LIAGRE, Yann
VANNIER, Sandrine DESCHAMPS, Gilbert DODOGARAY, Christian
LAPEYRE, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Eric PASQUET
Oriane ARIS donne procuration à Jacques RAYNAL
Hanif OUBROU donne procuration à Laurence LAVEAU.
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Laurence LAVEAU



DÉLIBÉRATION N° 008 03 2022 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. le Maire.

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 050 09 2020 du 07 septembre 2020, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision suivante, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Convention :

- Décision n°2022-013 : Convention de partenariat entre la commune et le centre Hospitalier de Cadillac pour l'implantation d'un CMPEA.

Convention de prêt :

- Décision n°2022-014 : Prêt de la salle G. Casanova le 23 avril 2022.

- Décision n°2022-015 : Prêt de la salle G. Casanova le 16 juillet 2022.
- Décision n°2022-016 : Prêt de la salle G. Casanova le 05 mars 2022.
- Décision n°2022-018 : Prêt de la salle G. Casanova le 08 mars 2022.

Bail :

- Décision n°2022-021 : Avenant n°1 au bail des logements de la caserne de gendarmerie, 54 rue St Exupéry.

Concession cimetière :

- Décision n°2022-019 : Renouvellement concession cimetière - Division 3 section C 57 - 30 ans

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 28 mars 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

